

**MAIRIE DE BRIE - 16590****EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 2

**Votants : 26**

L'an deux mil vingt cinq

Le : **dix février**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **4 février 2025****OBJET : D2025-1-5**Débat d'orientations  
budgétaires 2025**Présents** : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD-BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L**Ont donné procuration** : IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S**Secrétaire de séance** : Michel GAUDILLIERE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

**Contexte national et local**

Le gouvernement Barnier prévoyait de réaliser 5 milliards d'euros d'économies sur les collectivités territoriales dans le cadre du projet de loi de finances. Une motion de censure a été votée au parlement et le projet de loi de finances 2025 n'a pas été adopté. Le gouvernement Barnier a déposé sa démission le 5 décembre 2024 et le nouveau gouvernement Bayrou travaille sur un nouveau projet de budget qui demande des efforts moins importants aux collectivités : la contribution est désormais de 2,2 milliards d'euros.

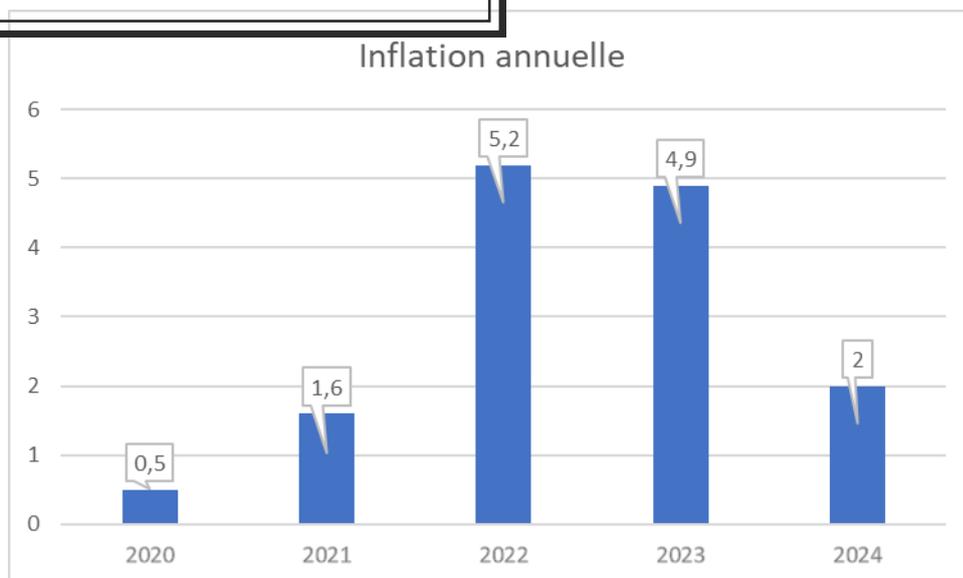
Les communes doivent préparer leurs budgets dans l'incertitude quant aux recettes qui vont leur être attribuées par l'Etat. Le montant transféré via le FCTVA doit être gelé, il sera identique à celui de 2024. La plus grande prudence est donc de mise quant à l'évaluation des différentes dotations d'Etat.

Le décret du 30 janvier 2025 modifie le taux de cotisation CNRACL qui passe de 31,65 % à 34,65 %, implique un alourdissement des charges patronales sur les salaires des agents fonctionnaires.

D'un point de vue local, le Conseil Départemental de la Charente et la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême devront eux aussi, répercuter la baisse de leurs recettes et ne pourront pas financer les projets des communes comme par le passé.

L'inflation 2024 s'élève à 2 %. On note un ralentissement dans la hausse des prix par rapport aux deux dernières années, notamment sur les denrées alimentaires.

Néanmoins, il nous faut garder à l'esprit que les prix continuent d'augmenter et que la perte de pouvoir d'achat sur 2022 et 2023 avec des taux d'inflation très élevés n'a pas été compensée chez la majorité de nos administrés (notamment les salariés) : les salaires augmentant moins vite que les prix même en y intégrant les PPA (Primes pouvoir Achat) et PPVA (Prime Partage Valeur Ajoutée).



## Principaux agrégats financiers 2024

*Les montants en K€ = milliers euros*

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent globalement entre 2020 et 2024 (+20,6 %) et de 5,7 % entre 2023 et 2024 : hausse des ressources fiscales de 55 000 €, des dotations et participations de 329 000 € et des autres produits de 100 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent également sur la même période (+29,8 %) avec une hausse entre 2023 et 2024 de 5,3 % : notamment hausse des charges de personnel de 79 000 € et des autres charges de 68 000 €.

Le ratio de rigidité des charges structurelles s'établit à 52,52 %, niveau le plus bas depuis 2020, mais reste en dessous du seuil de fragilité : les charges obligatoires pèsent sur les marges de manœuvre de la collectivité.

La capacité d'autofinancement brute (recettes réelles de fonctionnement moins les charges réelles de fonctionnement) augmente de 7,5 % du fait de l'augmentation plus rapide des recettes que celle des charges et s'établit à 530 427 €.

Le résultat de fonctionnement augmente également de 12,5 %, il est de 409 909,52 €.

La capacité d'autofinancement nette (capacité d'autofinancement brute moins le remboursement de la dette en capital) évolue favorablement elle aussi. La capacité d'autofinancement nette, première source de financement des investissements, constitue 12,81 % des recettes réelles de fonctionnement.

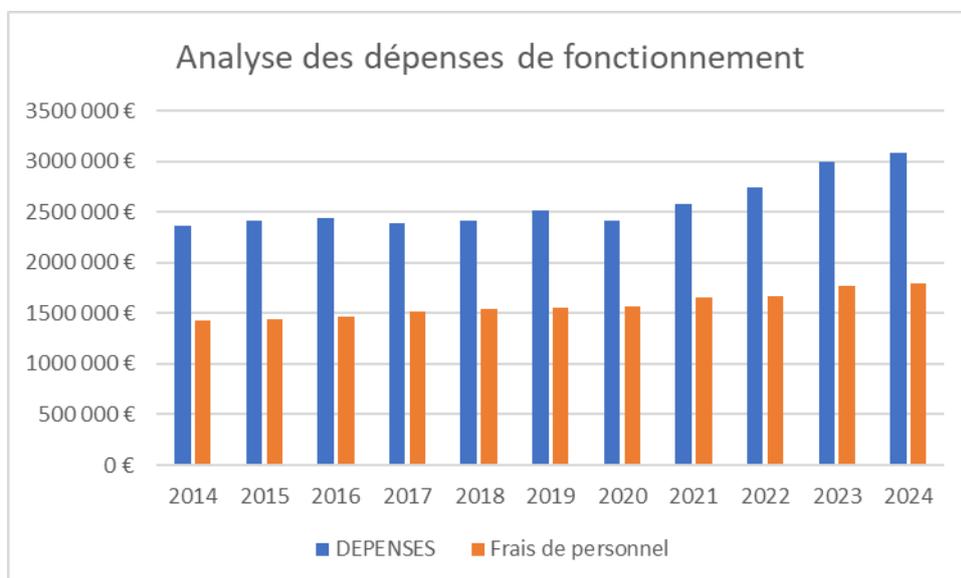
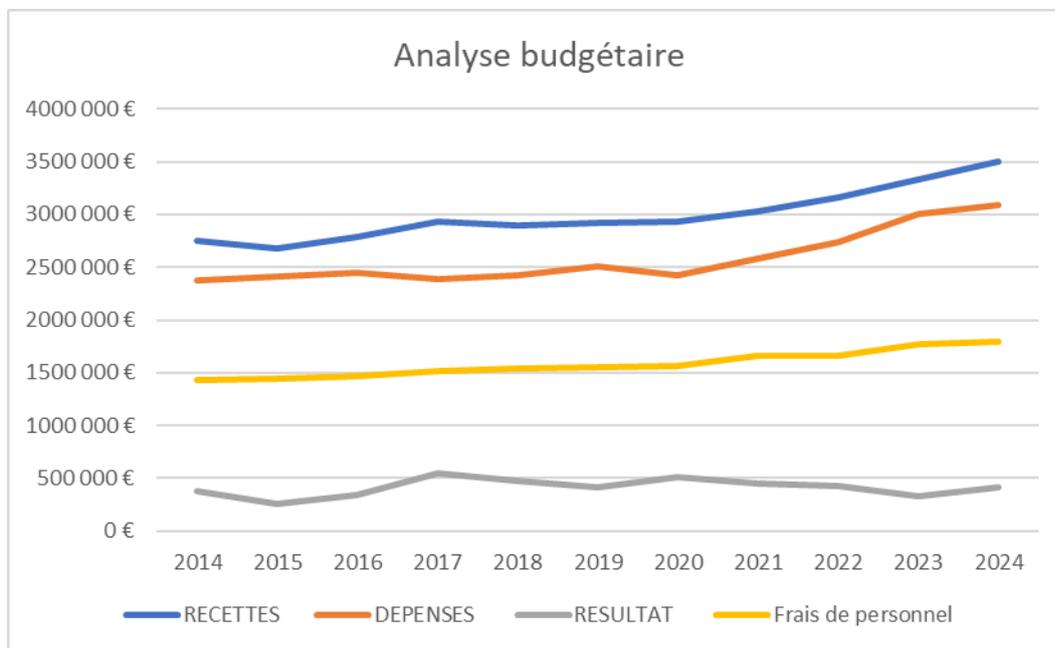
Le montant des dépenses d'équipement est de 785 k€ en 2024, en hausse par rapport à 2023. Outre la capacité d'autofinancement nette, les investissements ont été financés principalement en 2024 par du FCTVA (93 k€), des taxes d'aménagement (26 k€) et des subventions d'équipement (120 k€). La collectivité n'a pas souscrit d'emprunt en 2024.

Le fonds de roulement net global s'établit à 1 869 k€ en 2024 soit 230 jours de charges réelles de fonctionnement : selon les normes admises cela peut être considéré comme excessif mais cela veut dire que la commune, à ce stade, ne rencontre pas de difficulté de trésorerie.

L'encours de la dette est de 630 k€, hors groupement d'habitation (290 K€) soit un léger désendettement. Le ratio d'endettement est de 18 % et la capacité de désendettement est de 1,19 années soit un endettement considéré comme faible. La norme admise se situe à environ 6 années et la limite dangereuse à 10 années.

## Evolution des charges et recettes de fonctionnement

ANNEES	2022	2023	2024
RECETTES	3 166 575 €	3 366 164 €	3 500 692,28 €
DEPENSES	2 738 993 €	3 001 732 €	3 090 782,76 €
RESULTAT	427 582 €	364 432 €	409 909,52 €
Frais de personnel	1 664 123 €	1 769 141 €	1 796 186,19 €



## Charges de personnel

On constate que la masse salariale est importante mais évolue favorablement :

- 2022 60.75% des dépenses de fonctionnement
- 2023 58.93 % des dépenses de fonctionnement
- 2024 58.11 % des dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants s'élèvent en moyenne à 52,92 %.

Les frais de personnel plus élevés à Brie s'expliquent essentiellement par la présence de nombreux services sur la commune : centre de loisirs ouvert toute l'année, centre ados, repas à domicile pour les personnes âgées, transport scolaire... Aucun service n'est externalisé.

## Les investissements

L'année 2024 a vu la réalisation du projet de rénovation de la cuisine centrale.

Montant de l'investissement réalisé : 350 088,58 € TTC

DETR prévue : 157 946 € (attention sur un projet initial de 315 892 € HT soit 379 070,40 TTC)

Reste à charge prévisionnel : 192 142,58 € (financement par notre épargne sans emprunt)

Il est important de préciser que certaines dépenses d'investissement ont été réalisées sur l'exercice 2024 mais que les subventions correspondantes seront versées sur l'exercice 2025 (cuisine centrale et la voiture électrique).

### Résultats de l'année 2024 :

Recettes : 752 836,64 € (dont produit épargne 2023 viré à l'investissement : 338 101 €)

Dépenses : 898 154,92 €

Résultat 2024 : - 145 318,28 € (déficit)

Résultat reporté 2023 : 157 625,92 €

Résultat cumulé 2024 : 12 307,64 €

Résultat de fonctionnement viré à l'investissements :

- 2020 : 561 080 €
- 2021 : 352 455 €
- 2022 : 462 584 €
- 2023 : 338 101 €
- 2024 : besoins prévisionnels 412 000 €

### Chantiers 2025 :

#### - **Construction d'un terrain de tennis couvert**

Les travaux ont débuté et devraient s'achever avant l'été.

Coût prévisionnel des travaux : 550 109 € TTC

Recette DETR : 137 527,20 €

Dotation Grand Angoulême : 150 000 €

FCTVA : 66 000 € (550109/1.20 x taux de FCTVA 2025)

Reste à charge de la commune : environ 200 000 €

Une subvention de la Fédération Française de Tennis pourrait venir diminuer le reste à charge de la commune.

- **Agrandissement du cimetière communal**  
Les travaux doivent débuter au plus tard en mai 2025 afin de pouvoir toucher la DETR d'un montant de 84 489 €.

Montant du projet initial sur lequel est basé la DETR : 422 445 € HT.

Pas d'emprunt sollicité

### Autres projets 2025 :

- **Construction d'une salle des mariages et du conseil municipal**  
Une demande de DETR a été déposée au titre de l'année 2025.  
Le coût du projet est évalué à 696 500 € HT et une subvention de 348 250 € a été sollicitée. Les crédits doivent être inscrits au budget 2025.  
Le financement du reste à charge impliquera peut-être un emprunt.
- **Extension de la maison de santé**  
Les études devraient débuter en 2025 et il convient de prévoir des crédits au budget 2025 (architecte, études de sol...). Une demande de DETR sera déposée au titre de l'année 2026 et les travaux pourraient avoir lieu en 2026, sous réserve de l'obtention des financements.

### Autres projets d'avenir :

- Maison et grange « Brebion » : logement d'urgence et musée des vieux outils
- City stade
- Stade de foot
- Projets autour des logements sociaux

### **Epargne nette**

Elle fluctue depuis quelques années entre 300 K€ et 430 K€. Elle nous permet de financer nos projets d'investissement.

### **Fiscalité locale**

Les bases fiscales sont revalorisées de 1,7 % en 2025.

	TAUX	RAPPEL	RAPPEL	PREVISION	SIMULATION	SIMULATION
RUBRIQUES	APPLICABLE					
	depuis	PRODUITS	PRODUITS	BRIE	BRIE	BRIE
	2017	2023	2024	PRODUITS	PRODUITS	PRODUITS
				2025	2025	2025
				SANS HAUSSE	AVEC	AVEC HAUSSE
				DE TAUX	HAUSSE 1% DES TAUX	1 POINT DES TAUX
TAXE HABITATION	12,00	17760	13160	12 000	12 120	13 000
TAXE FONCIERE BATI	19,94	1335326	1407983	1 432 684	1 444 971	1 463 235
TAXE FONCIERE NB	43,10	37993	39369	40 038	40 438	40 967
TOTAL		1 391 079,00	1 460 512,00	1 484 721,60	1 497 528,33	1 517 202,36
GAIN					12 807	32 481

Les bases de calcul pour 2025 sont revalorisées uniquement du taux de réévaluation de l'état.

Elles ne tiennent pas compte de l'évolution des bases nouvelles qui seront intégrées à celles existantes.

**Gestion de la dette**

BUDGET GENERAL	2025	2026	2027	2028	2029	2030	FIN
Crédit Mutuel - Espace modulaire école de la Prévôtterie	25 778,13 €	25 363,13 €	6 275,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Caisse d'epargne - La Poste	8 027,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Caisse des Dépôts - Bâtiment Safabrie	33 133,85 €	31 907,87 €	30 681,89 €	29 455,91 €	28 229,93 €	0,00 €	
Caisse d'Epargne - Salle des fêtes	27 158,24 €	27 158,24 €	27 158,24 €	27 158,24 €	27 158,24 €	27 158,24 €	2041
<b>Total remboursement</b>	<b>94 097,26 €</b>	<b>84 429,24 €</b>	<b>64 116,07 €</b>	<b>56 614,15 €</b>	<b>55 388,17 €</b>	<b>27 158,24 €</b>	
<b>Stock d'emprunt</b>	<b>545 786,59 €</b>	<b>469 924,39 €</b>	<b>412 613,55 €</b>	<b>361 352,42 €</b>	<b>309 889,32 €</b>	<b>285 226,54 €</b>	

Les amortissements annuels sont une charge d'ordre d'un montant de 125 K€ : un montant que nous ne devons absolument pas dépasser en dettes annuelles à rembourser.

L'emprunt de la Poste de 120 000 € se termine en décembre 2025 et l'emprunt de l'école de la Prévôtterie de 500 000 € se termine en mars 2027.

GROUPEMENT D'HABITATIONS	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	FIN
Crédit Foncier - La Pommeraie	34 090,26 €	34 257,98 €	34 427,71 €	34 599,93 €	34 775,70 €	34 957,37 €	35 152,91 €	17 678,93 €	0,00 €	
Caisse d'epargne - Maison Sécher	6 226,00 €	6 226,00 €	6 226,00 €	6 226,00 €	6 226,00 €	6 226,00 €	6 226,00 €	6 226,00 €	6 226,00 €	2042
<b>Total remboursement</b>	<b>40 316,26 €</b>	<b>40 483,98 €</b>	<b>40 653,71 €</b>	<b>40 825,93 €</b>	<b>41 001,70 €</b>	<b>41 183,37 €</b>	<b>41 378,91 €</b>	<b>23 904,93 €</b>	<b>6 226,00 €</b>	
<b>Stock d'emprunt</b>	<b>273 903,45 €</b>	<b>244 761,17 €</b>	<b>214 107,01 €</b>	<b>181 868,19 €</b>	<b>147 967,46 €</b>	<b>112 321,55 €</b>	<b>74 835,21 €</b>	<b>61 947,61 €</b>	<b>48 780,79 €</b>	

Nous nous efforçons que ces échéances d'emprunts soient nécessairement couvertes par les loyers perçus chaque année. Depuis 2020, nous utilisons le surplus des recettes des loyers pour rénover chaque logement qui vient à se libérer avant de relouer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, d'adopter les orientations budgétaires 2025.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 14 février 2025**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 14 février 2025**

Le Maire,

Michel BUISSON